

CH - CERMISET Blanc**MC-15-007****SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : CH - CERMISET Blanc

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Collage de revêtements céramiques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéIdentification de la société : CERMIX CH
Case postale 329
CH-1196 Gland Suisse
Tel : +41 (0)22 354 20 60
Fax : +41 (0)22 354 20 69
E-mail : e.blumenstein@cermix.ch**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

N° de téléphone : Centre suisse d'information toxicologique, Zurich +41 (0)44 251 51 51 ou 145

SECTION 2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**Classification : Xi; R37/38-41
R43**Code(s) des classes et catégories de danger - Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**• Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Xi : Irritant
: R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
: R41 : Risque de lésions oculaires graves.
: R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
: S22 : Ne pas respirer les poussières.
: S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
: S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
: S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.**Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogramme(s) de danger



CH - CERMISET Blanc**MC-15-007****SECTION 2 Identification des dangers (suite)**

- **Pictogramme(s) de danger** : GHS05 - GHS07
- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- **Informations additionnelles sur les dangers** : Le contact entre la peau et la pâte de mortier peut conduire à des irritations, des lésions allergiques ou des brûlures. Peut endommager l'aluminium ou d'autres métaux non nobles.
- **Conseils de prudence**
 - P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - P261 : Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P302+P352+P333+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 - P305+P351+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin.
 - P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.3. Autres dangers

- Autres dangers** : L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussières de ciment sur une longue période accroît les risques d'apparition de maladies respiratoires.
Le contact des yeux avec le mortier (sec ou humide) peut entraîner de graves lésions oculaires potentiellement irréversibles.
Le mortier peut avoir un effet irritant sur une peau mouillée (par la transpiration ou l'humidité ambiante) après un contact prolongé. Le contact prolongé de la peau avec du mortier humide peut entraîner de graves brûlures car ces dernières se produisent sans qu'il y ait de douleur, par exemple en travaillant agenouillé dans du mortier humide, y compris à travers l'épaisseur d'un pantalon.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants**3.1./3.2. Substance / Préparation**

- Substance / Préparation** : Préparation.
Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Clinker de ciment portland	30 - 40	65997-15-1	266-043-4	----	----	Xi; R37-41 R43 ----- Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE 3;H335 Skin Sens. 1;H317

SECTION 4 Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Si le mortier est sec, essuyer puis rincer abondamment à l'eau. Si le mortier est gâché, laver la peau à grande eau. Retirer vêtements, chaussures, montres et autres objets contaminés et nettoyer à fond avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou de brûlures, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Ne pas frotter afin d'éviter des atteintes supplémentaires de la cornée. Le cas échéant, retirer les lentilles, puis effectuer un rinçage immédiat et abondant à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 45 minutes afin d'éliminer tout résidu particulaire. Si possible, utiliser de l'eau isotonique (0,9% NaCl). Consulter un médecin du travail ou un ophtalmologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée disponible.

**CH - CERMISSET Blanc****MC-15-007****SECTION 4 Premiers secours (suite)****4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Agents d'extinction appropriés** : Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Pulvérisation d'eau. Mousse.**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers**Classe d'inflammabilité** : Le mortier n'est ni combustible, ni explosif et ne facilitera ni n'alimentera la combustion d'autres matériaux.**Protection contre l'incendie** : Porter un équipement de protection adéquat.**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les secouristes** : Réduire à un minimum la production de poussières, potentiellement combustibles.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.**6.2. Précautions pour l'environnement****Précautions pour l'environnement** : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage** : Si possible, récupérer le produit dispersé sous sa forme sèche.
Mortier sec : utiliser des méthodes de nettoyage qui ne provoquent pas la dispersion du produit sec dans les airs. Si ce n'est pas possible, s'assurer que le personnel chargé du balayage à sec porte un équipement de protection individuel approprié et qu'il empêche une plus grande dispersion des poussières. Éviter l'inhalation du mortier et tout contact avec la peau. Placer le produit récupéré dans un conteneur fermé. Provoquer sa prise avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.
Mortier gâché : récupérer et placer dans un conteneur fermé. Attendre que le produit ait pris et se soit solidifié avant de l'éliminer comme indiqué à la rubrique 13.**6.4. Référence à d'autres sections**Voir Rubrique 13.
Voir Rubrique 8.**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation** : Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.**Mesures techniques de protection** : Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises.**Précautions spéciales** : Éviter la formation de poussières : verser d'abord l'eau, ensuite le mortier dans l'auge de gâchage. Ne pas verser d'une grande hauteur et commencer le gâchage à petite vitesse régulière.
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.**7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités**



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 0

Date : 9 / 10 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

CH - CERMISSET Blanc**MC-15-007**

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

VME = 10 mg/m³ (poussières totales)

VME = 5 mg/m³ (poussières alvéolaires)

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Si une personne est exposée aux poussières au-delà des valeurs limites d'exposition, utiliser les mesures de protection respiratoire appropriées, qui devront être adaptées à la finesse / au niveau des poussières présentes et conforme aux normes EN appropriées.
 - **Protection de la peau** : Porter des gants imperméables, résistants à l'usure et aux alcalis et doublés de coton, des bottes, des vêtements de protection à manches longue fermées et utiliser des produits de soins de la peau (crèmes "écrans" y compris) pour la protéger de tout contact prolongé avec le mortier. Prendre garde à ce que le mortier gâché ne pénètre pas dans les bottes. Dans certaines circonstances, par exemple lors du travail au sol, le port de genouillères ou de pantalons imperméables est nécessaire.
 - **Protection des yeux** : Porter des lunettes homologuées ou des lunettes étanches conformes à l'EN66 lors de la manipulation de mortier sec ou gâché pour éviter tout contact avec les yeux.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Aspect : Poudre.

Couleur : Blanc.

9.1.b. Odeur

Odeur : Négligeable.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

pH : Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

Non applicable.

9.1.i. Inflammabilité

Non applicable.

CERMIX CH

Case postale 329 CH-1196 Gland Suisse

Tel : +41 (0)22 354 20 60

Fax : +41 (0)22 354 20 69

E-mail : e.bloomenstein@cermix.ch

En cas d'urgence : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 0

Date : 9 / 10 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

CH - CERMISET Blanc**MC-15-007**

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Limites d'explosivité inférieures [%] : Non applicable.

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.

9.1.l. Densité de vapeur

Non applicable.

9.1.m. Densité relative

Densité [g/cm3] : 1.1-1.35

9.1.n. Solubilité

Solubilité : Partiellement soluble.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Log P octanol / eau à 20°C : Non applicable.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Temp. d'autoinflammation [°C] : Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Viscosité : Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

Non applicable.

9.1.t. Propriétés comburantes

Non applicable.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le mortier durcit au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Le mortier sec reste stable tant qu'il est conservé correctement (voir la rubrique 7) et compatible avec la plupart des autres matériaux de construction. Gâché avec de l'eau, il durcit en une masse stable qui ne réagit pas dans des environnements ordinaires.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

Polymerisation dangereuse : Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Une conservation humide peut provoquer la formation de grumeaux et une perte de qualité du produit.

10.5. Matières à éviter

Eviter l'utilisation incontrôlée de poudre d'aluminium dans un mortier gâché car il se forme de l'hydrogène.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le mortier ne se décompose pas en sous-produits dangereux et ne subit pas de polymérisation.

Propriétés dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

CH - CERMISSET Blanc**MC-15-007****SECTION 11 Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** : Aucune donnée disponible.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Du mortier sec en contact avec une peau mouillée ou une exposition à du mortier humide ou gâché peut entraîner un épaississement de la peau et l'apparition de fissures ou crevasses. Un contact prolongé combiné à des abrasions peut provoquer de graves brûlures.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Un contact direct peut endommager la cornée par frottement, provoquer une irritation immédiate ou différée ou une inflammation. Des quantités plus importantes de mortier sec ou des éclaboussures de mortier gâché peuvent avoir des conséquences qui vont d'une irritation modérée (conjonctivite ou blépharite) jusqu'aux brûlures chimiques et à la cécité.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.
- **Cancérogénicité** : Aucune association causale entre exposition au ciment et apparition de cancers n'a pu être établie (<http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>).
- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
 - **LD50 Admin.cutanée(lapin) [mg/kg]** : 24 h > 2000
- **Danger par aspiration**
- **Ingestion** : Avaler des grandes quantités peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Informations toxicologiques : L'addition de grandes quantités de mortier dans l'eau peut provoquer une élévation du pH et donc se révéler toxique pour des organismes aquatiques en certaines circonstances.

12.2. Persistance - dégradabilité

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.4. Mobilité dans le sol

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet, le mortier étant un matériau inorganique. Il ne présente aucun risque après la prise.

12.6. Autres effets néfastes**SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Emballage : vider complètement l'emballage. Enregistrement au Catalogue Européen des Déchets : 15 01 01 (déchets de papier et cartons d'emballage).

Eviter l'introduction dans le réseau d'évacuation des eaux usées. Si le mortier est sec, provoquer sa prise. Vu les propriétés d'inertage du béton ses déchets ne sont pas considérés comme dangereux.

Enregistrement au Catalogue Européen des Déchets : 10 13 14 (déchets provenant de la fabrication de mortier - déchets de béton ou boues de béton) ou 17 01 01 (déchets de construction et de démolition - béton).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 0

Date : 9 / 10 / 2014

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

CH - CERMISSET Blanc**MC-15-007**

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classé.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (Section 3) : H315 - Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
H317 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
H318 - Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335

Liste des phrases R pertinentes (chap. 3) : R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Révision : 0**Date d'impression** : 10 / 10 / 2014

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document